Les rapports U. G. T. - C. N. T. et l'unité syndicale

A la date du 22 octobre, fut publié dans la presse de toute la Catalogne le texte de l'accord que venaient de conclure les organisations suivantes: C. N. T., F. A. I., U. G. T. et P. S. U. C., c'est-à-dire les organisations influencées par les anarcho-syndicalistes et celles placées sous le contrôle des communistes orthodoxes. Cet accord était le résultat de longs pourparlers entre les deux organisations aux fins de déterminer les conditions d'une action commune dans le domaine touché par leur activité.

Il est compréhensible que l'élaboration d'un tel pacte était difficile, à cause de la position radicale et révolutionnaire des éléments les plus actifs de la C. N. T. en face de l'attitude adoptée jusqu'à maintenant par les dirigeants de l'U. G. T. qui sont tous des membres ou des "sympathisants" du Parti Socialiste Unifié de Catalogne (P. S. U. C.). On sait, par exemple, que dans le domaine de la révolution économique les dirigeants de l'U. G. T. s'étaient montrés réfractaires à la légalisation des confiscations, collectivisations ou socialisations d'entreprises.

La thèse propagée jusqu'à maintenant dans les milieux officiels du parti communiste était que l'on se battait en Espagne pour défendre la République démocratique, celle de M. Azaña et que le seul objectif que l'on devait avoir, en ce moment en vue, était celui du triomphe dans la guerre. Les réalisations économiques viendraient après, quand on aurait gagné la guerre... A ce moment l'ensemble de la nation pourrait s'exprimer démocratiquement —dans les cadres de la société bourgeoisie s'entend— et on saurait quel régime nouveau adopter.

Inutile de le souligner, nous l'avons répété maintes fois, les travailleurs qui ont saisi les usines ne sont pas du même avis. Pour eux, il faut extirper de la vie catalane les dernières racines du système capitaliste et, par conséquent, tout en se battant sur les fronts de la guerre, il faut poursuivre et accentuer le rythme de la révolution économique. C'est même pour les vrais révolutionnaires la condition "sine qua non" du triomphe de la révolution et de la victoire dans la guerre. Les miliciens, qui souffrent sur les fronts de l'Aragon ou Centre acceptent leur sort et même la mort à la seule condition que leur lutte ne serve pas à revigorer un régime "républicain" qui s'est effondré à jamais.

L'opinion de tout travailleur conscient ne peut être en contradiction avec cette pensée et elle ne l'est pas. C'est celle que représente la C. N. T. Ce n'était pas celle que représente l'U. G. T., du moins dans la mesure, où le renouvellement des cadres retardant sur l'évolution des éléments de base des syndicats, le Comité directeur de cette organisation peut se permettre de ne pas suivre le cours de la révolution. Car il ne faut pas oublier qu'il y a peu de temps la fraction syndicale, le F. O. U. S., influencée par le P. O. U. M. vient de faire son entrée dans les syndicats d'industrie de l'U. G. T.

Les grandes centrales syndicales arrivèrent pourtant à l'accord qui fut publié et que nous reproduisons plus loin. Soulignons à ce propos que l'événement est d'importance puisque la C. N. T. et la U. G. T. ont, si les renseignements que l'on peut recueillir sont dignes de foi, des forces sensiblement égales, 400.000 membres environ pour chacune, dans l'ensemble de la Catalogne et qu'une grosse majorité de travailleurs catalans sont syndiqués. L'accord donc, s'il a une valeur pratique, s'il doit être suivi d'effets, peut influencer un nombre très important d'ouvriers.

Remarquons que le P. O. U. M. fut exclu de ces délibérations. L'accord entre le P. O. U. M. et la C. N. T. a toujours été très grand sur de nombreux points de doctrine touchant les évènements actuels. La C. N. T. cependant, rompant avec une pratique de trois mois de lutte, a préféré ne pas introduire le P. O. U. M. dans ces discussions. Nos camarades ont, bien entendu, protesté auprès du Comité directeur de la centrale anarcho-syndicaliste et ont demandé des explications. Celles-ci ne lui pas encore été données clairement.

Ajoutons que le texte que nous reproduisons plus bas serait loin de donner satisfaction à l'esprit révolutionnaire de notre organisation. A aucun endroit de ce pacte, il n'est question des tendances socialistes de la Révolution espagnole et on n'y trouve qu'une reconnaissance d'un état de faits, depuis longtemps promu à de nombreuses rectifications, adaptations et améliorations, rendues nécessaires par la marche de la révolution vers un ordre social nouveau: celui de l'économie socialiste.

On apprendra par la suite le rôle qu'aura joué l'accord des deux centrales dans le sens du progrès révolutionnaire. En tout cas, le seul fait qu'il ait été publié met au premier plan et d'une manière très aigüe le problème du l'UNITE SYNDISALE, aspiration de tous les travailleurs catalans.

La tâche des éléments les plus actifs et les plus avancés de la classe ouvrière sera maintenant, forçant toutes les barrières et toutes les oppositions de quelques côtés qu'elles viennent, d'exiger que l'on donne satisfaction aux légitimes aspirations de tous les travailleurs, que l'on fonde une Centrale syndicale unique. Ce sera l'instrument de la victoire du prolétariat. Ce n'est que par le chemin de la Révolution socialiste que l'on triomphera du fascisme. Et il faut forger les outils de cette victoire!

MEETING F.A.I., C.N.T. - P.S.U.C., U.G.T.

Dimanche 25 octobre pour célébrer l'accord qui venait d'être signé entre les deux Confédérations syndicales, un meeting monstre avait été convoqué par la C. N.T., la F. A.I., la U. G. T. et le P. S. U. C. dans l'arène monumentale des courses de taureaux. Une foule immense remplit les gradins. On l'a estimée à 50.000 hommes. L'enthousiasme fut très grand. On entendit des discours de Vidiella pour la U. G. T. et le P. S. U. C., de Antonio Sese pour la U. G. T., de Federica Montseny pour la F. A. I., de Joan Comorera pour le P. S. U. C. et de Vazquez et Herrera pour la C. N. T. Le Consul de Russie de la tribune officielle adressa aussi quelques mots à la foule rassemblée.

Signature du pacte entre la F.A.I. - C.N.T. et le P.S.U.C. - U.G.T.

1. — Nous contractons l'engagement formel d'exécuter les accords et les décisions du Conseil de la Généralité, mettant en jeu toute notre influence et notre force organique pour faciliter leur application.

2. — Nous sommes partisans de la collectivisation des moyens de production, c'est-à-dire de l'expropriation sans indemnisation des capitalistes et du transfert de cette propriété à la collectivité. Nous sommes partisans de la collectivisation de tout ce qui sera nécessaire aux besoins de la guerre. Nous sommes d'accord que cette collectivisation ne donnerait pas le résultat désiré, si elle n'était pas dirigée et coordonnée par un organisme représentant naturel de la collectivité et qui, dans ce cas, ne peut pas être un autre que le Conseil de la Généralité, dans lequel sont représentées toutes les forces sociales. En égard à la petite industrie, nous ne sommes pas partisans de la collectivisation, si ce n'est dans les cas des éléments factieux ou des nécessités inéluctables de la guerre. Dans le cas où on collectivisera la ptite industrie pour les besoins de la guerre, on accordera aux expropriés ce qui assurera leurs nécessités vitales, moyennant leur contribution personnelle et professionnelle au département collectivisé.

Quand il s'agira de collectivisations d'entreprises étrangères, on accordera une indemnisation qui représente la totalité du capital.

3. — Nous sommes d'accord avec la «municipalisation» de toute l'habitation en général ,ainsi que des maisons appartenant aux éléments factieux, faisant exception seulement pour le petite propriété urbaine. Les Municipalités seront chargées de fixer le type de rente maximum pour lequel la «municipasation» ne pourra avoir lieu.

4. — Nous sommes d'accord avec la concentration maximum des efforts pour contribuer à la fin rapide et victorieuse de la guerre ,organisant pour cela le commandement unique qui coordonne l'action de toutes les unités combattantes, la création des milices obligatoires transformées en une grande Armée populaire et le renforcement de la discipline, complétant tout cela par le création d'une grande industrie de guerre qui tienne compte des nécessités de celle-ci dans la meilleure proportion possible. La structure de cette industrie sera établie par un accord entre les organisations ouvrières C. N. T., U. G. T. et les Conseilleries de Finances, d'Economie et de Défense.

5. — Nous devons régulariser la production en accord avec les nécessités de la consommation, déterminée par l'état de guerre dans lequel nous vivons.

6. — Reconnaissant l'importance du commerce extérieur, nous sommes d'accord qu'il doit s'exercer nous un contrôle étroit, et doit être réglé par les organismes émanant de la Généralité de Catalogne.

7. — La terre appartient à la Municipalité et nous assurons l'exploitation individuelle à ceux qui ne sont pas disposés à la réaliser collectivement. Les opérations de vente, d'échange et d'acquisition de produits se réaliseront au moyen des syndicats agricoles.

8. — Nous sommes partisans de l'adaptation des coopératives au régime collectif, sans que cela puisse aboutir à l'élimination du petit commerce, car si l'organisme de la distribution ne se perfectionnait pas, cela pourrait être économiquement préjudiciable.

9. — Nous sommes partisans de la nationalisation de la Banque et du contrôle ouvrier sur les opérations de banque effectuées par la Conseillerie des Finances du Conseil de la Généralité, s'appuyant sur les comités d'employés.

10. — Nous sommes d'accord avec le Contrôle ouvrier de l'industrie privée, sans que cela signifie une menace pour la petite industrie.

11. — Nous croyons que toute la politique financière et fiscale du Conseil de la Généralité doit s'orienter exclusivement vers l'objet fondamental de gagner la guerre.

12. — Elévation de la culture populaire dans tous ses multiples aspects sous le signe de la Nouvelle Ecole Unifiée.

13. — Nous sommes partisans d'établir une base de collaboration politique, économique et militaire avec le Gouvernement d'Espagne, quand participeront à celui-ci toutes les les organisations que nous représentons.

14. — Nous sommes partisans de la liberté du choix des syndicats et d'une action commune pour éviter toute espèce de contrainte.

15. — Nous sommes partisans d'une action commune pour liquider l'activité nocive des groupes incontrôlables, qui par incompréhension ou mauvaise foi, mettent en péril la réalisation de ce programme.

LE COMITE DE LA NOUVELLE ECOLE UNIFIEE (suite)

Nous poursuivons l'enquête sur l'enseignement que nous avons commencée dans le dernier numéro.

—Comment avez-vous remplacé les ordres religieux dans le domaine de l'enseignement?

—Ce fut le problème le plus pressant. Je dois pour te l'expliquer te donner quelques chiffres. Dans Barcelone, par exemple, il y a 185.000 enfants de 3 à 14 ans. Sur ce nombre, 115.000 seulement fréquentaient l'école l'année dernière. Les écoliers se répartissaient ainsi: dans les écoles officielles, il y avait 33.000 enfants, soits 18 %; dans les écoles privées, il y en avait 52.000 soit 28 %; dans les écoles confessionnelles, 30.000 soit 16 %. A par ceux-ci, il restait donc 70.000 enfants, soit 38 %, qui étaient privés de tout enseignement. Dans l'ensemble de la Catalogne, comme tu le penses, les proportions étaient semblables.

Tu comprendras maintenant que le premier problème fut de trouver les locaux nécessaires pour installer les classes où l'on puisse accueillir tout d'abord les 38 % d'enfants sans école. C'est pourquoi la réalisation de la réforme scolaire, à part la confiscation des collèges religieux, a été faite tout d'abord par le moyen d'un secrétariat des édifices que dirige le camarade